



Fédération de la **R**égion **A**uvergne
pour la **N**ature et l'**E**nvironnement



23 rue René Brut – 63110 Beaumont / 04 73 61 47 49 / asso.frane@orange.fr

www.frane-auvergne-environnement.fr

N° SIRET : 325 7422 104 000 46 – N° organisme de formation : 83 63 0308463

A Beaumont, le 7 juin 2018

Objet : consultation publique relative à la demande d'avenant au cahier des charges de la concession – barrage de Poutès-Monistrol (43).

Depuis 1982, la Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE) intervient sur le territoire Auvergnat sur les thèmes essentiels tels que l'eau, les énergies, le patrimoine naturel, ou l'aménagement du territoire. Elle représente une soixantaine d'associations et 5000 adhérents. La FRANE souhaite apporter sa contribution à la consultation publique relative à la demande d'avenant au cahier des charges de la concession du barrage de Poutès-Monistrol (43).

Au vu :

- des démarches engagées et désirées par l'Etat en matière de préservation de la biodiversité ;
- des efforts de restauration et des financements alloués aux différents plans de gestion tel que le Plan Loire Grandeur Nature avec l'implication de fonds tant à l'échelle européenne que territoriales ; de la responsabilité que nous avons envers les acteurs du territoire en aval ;
- de la non atteinte du bon état des masses d'eau en 2015 ;
- des impacts toujours présents de cet ouvrage sur la biodiversité locale et des conséquences allant bien au-delà du territoire du barrage, d'autant plus sur les espèces patrimoniales : le saumon et également l'anguille ;
- du fait que, s'il faut le rappeler, ce tronçon est classé en liste 2 pour la continuité écologique, imposant les mesures correctrices de leurs impacts sur la continuité écologique dans les cinq ans aux ouvrages existants, et de la lenteur de démarches ;
- du fait que le barrage se trouve dans le site Natura 2000 des gorges de l'Allier, un des trois plus riche de France en biodiversité ;

nous ne pouvons que regretter de n'être encore qu'au stade de mettre des pansements là où il faudrait amputer.

Si tous ces arguments, environnementaux, sociaux et économiques globaux sur le long terme, ne sont pas enfin pris en compte, continuer à soutenir cet aménagement reviendrait à faire fi de l'intérêt général, comme si les conditions le permettaient et que les efforts consentis par l'ensemble des acteurs impliqués sur place et en aval étaient négligeables.

Depuis de nombreuses années, nous demandons à ce que des mesures soient prises pour cet ouvrage. Comme nous le disions déjà en 2006, « il n'y a pas de solution autre que la suppression pure et simple de cet obstacle ».

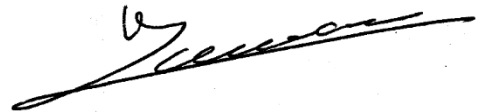
Aussi, nous soutenons les éléments techniques avancés par la Fédération Nationale France Nature Environnement dont la FRANE est membre ainsi que les avis de la FRAPNA Loire, le Réseau Ecologie Nature Haute-Loire, FNE Allier et Nature Haute-Loire.

Nous tenons à rappeler l'avis négatif de l'Agence Française pour la Biodiversité et l'avis réservé de la DREAL de bassin Centre Val de Loire sur ce sujet.

Enfin et ce qui n'est pas négligeable, nous ne pouvons que regretter que la communication autour de cette consultation n'ait pas été à la hauteur des enjeux.

Vous comprendrez ainsi que la FRANE donne un avis défavorable à la demande d'avenant au cahier des charges de la concession.

Pour la FRANE,
Marc SAUMUREAU, Président



Destinataires pour information :

- M. le Préfet de la Haute-Loire
- M. le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme la Directrice de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- M. le Directeur Auvergne-Rhône-Alpes de l'Agence Française pour la Biodiversité
- M. le Directeur de la délégation territoriale Allier-Loire amont de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne